



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente
Le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt septembre deux mille dix-huit
S'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents : M. DUMON, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX, M. CRINI,
M. AIT-SLIMANE, MME MONTIGNY, MME NIEUL, M. PIETU,
M.LEBRANCHU, M. SANDRIER, MME BODIN, MME HOVASSE-PRELY,
MME MION, MME GAUCHER, M. MICHOUX, M. ARCHAMBAULT,
M. DELOINCE, MME BERTHET, M. NIVARD, MME PIETU,
M. SOBLAHOVSKY, M. FAUCHEUX, MME BOISSEAU, M. JACQUET,
M. LETOURNEAU, M.LEGENDRE, MME CLOCHARD, M. PETIT,
MME GRISON, M. ROUSSEAU, M. BOURDIN

<u>Absents excusés :</u>	M. DUGUET	pouvoir à	M. DUMON
	M. SANSU	pouvoir à	M. MICHOUX
	M. COUTURIER	pouvoir à	MME MION
	M. FOURNIE	pouvoir à	MME GAUCHER
	M. PAILLERET	pouvoir à	M. JACQUET
	M. PIFFAULT	pouvoir à	M. ROUSSEAU
	MME MILLERIOUX	pouvoir à	MME NIEUL
	MME CHOLLET	pouvoir à	M. ARCHAMBAULT
	MME KAOUES	pouvoir à	MME BODIN
	MME RAIMBAULT		

Départ en cours de séance : M. FAUCHEUX (départ en cours de séance après le rapport
DEL18/169 et a donné pouvoir à MME BOISSEAU à partir du rapport
DEL18/170)

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 07/12/2017 ET DU 01/02/2018

- DEL18/154** **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL18/155** **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL18/156** **COMPETENCE « CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC » - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**
- DEL18/157** **ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSAY (18) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL18/158** **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE (SIRDAB) – ACTUALISATION DES STATUTS**
- DEL18/159** **ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE ET AMIS COMITE DU CHER (ANACR) - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL18/160** **ASSOCIATION « PAROLES ET PAPIER » - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL18/161** **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2018**
- DEL18/162** **BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018**
- DEL18/163** **INSTITUTION DE LA TAXE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI**
- DEL18/164** **DETERMINATION ET NOTIFICATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2019 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL18/165** **VILLE DE VIERZON – REAMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES HENRI BARBUSSE ET COLONEL FABIEN – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL18/166** **CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**
- DEL18/167** **MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**
- DEL18/168** **D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**
- DEL18/169** **SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**

- DEL18/170** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SARL LES COCOTTES DU BERRY
- DEL18/171** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SAS ROZALIZ
- DEL18/172** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIETE EIGHTEEN CLOTHING
- DEL18/173** PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I – CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE JBI
- DEL18/174** CHEMIN DE LA FEUILLERAIE A VIERZON – ACQUISITION D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME BARELAUD
- DEL18/175** RUE DE LA BIDAUDERIEA VIERZON – CESSIION D'UN TERRAIN A LA SEMVIE
- DEL18/176** SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE – ZONE D'ACTIVITES LE GUILLARDET - ACQUISITION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE
- DEL18/177** SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE – ZONE D'ACTIVITES LE GUILLARDET - CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIETE PAR-TIR
- DEL18/178** ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'ASSOCIATION « CO-OFFICE SPOT » POUR 2018
- DEL18/179** ALLEGEMENTS FISCAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE VIERZON - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
- DEL18/180** FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES SANITAIRES DU RESTAURANT LA GRANGE AUX DIMES A SAINT-OUTRILLE
- DEL18/181** OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2018
- DEL18/182** ASSOCIATION « ICERMA » (INNOVATION EN CERAMIQUE ET MATERIAUX AVANCES) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « ICERMA » ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018 – AVENANT N°1
- DEL 18/183** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL16/187 PORTANT CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN
- DEL 18/184** GESTION DU PERSONNEL – SERVICE ESPACES VERTS – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET
- DEL 18/185** GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (CUI-CAE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)
- DEL 18/186** GESTION DU PERSONNEL – DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LA PARITARISME AU SEIN DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- DEL18/187** MISE EN PLACE D'UN REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL ET D'UN REGISTRE DE DANGER GRAVE ET IMMINENT POUR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

- DEL18/188** MISE EN PLACE ET APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL18/189** ENTRETIEN D'UNE HAIE IMPLANTEE LE LONG DE LA RD926 DU PR65+240 AU PR65+620 ROCADE NORD DE VIERZON AFIN DE DEGAGER LA VISIBILITE SUR LA PHASE II DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE
- DEL18/190** ROUTE DU PETIT RATEAU –CONVENTION DE GESTION DE L'OUVRAGE D'ART A71PS81/11BIS RETABLISSANT LA ROUTE DU PETIT RATEAU ENTRE COFIROUTE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY
- DEL18/191** MISE EN ACCESSIBILITE A TOUS PUBLIC DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE – LOT PLOMBERIE 2017 AE – EXONERATION DES PENALITES DE RETARD
- DEL18/192** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2018.
- DEL18/193** OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – REFORME DE LA TAXE DE SEJOUR AU REEL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – MISE EN APPLICATION AU 1^{ER} JANVIER 2019
- DEL18/194** PARCELLES D'ASSISE DU CAMPING DE BELLON ET DE SON PARKING, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100) – DESAFFECTATION
- DEL18/195** PARCELLES D'ASSISE DU CAMPING DE VIERZON DIT « DE BELLON » ET DE SON PARKING, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100) – CONSTAT DE DESAFFECTATION ET D'ABSENCE D'EXPLOITATION
- DEL18/196** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « CIBELE » (PRODUCTEUR DE LENTILLES VERTES DU BERRY) DANS LE CADRE DU SALON DU MADE IN FRANCE A PARIS
- DEL18/197** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « T COMPANY » (FABRICATION ARTISANALE DE THES ET INFUSIONS) DANS LE CADRE DU SALON DU MADE IN FRANCE A PARIS
- DEL18/198** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L'EURL «MIEL DE BRENNE » (PRODUCTEUR DE MIEL) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS
- DEL18/199** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L'ENTREPRISE « LES GOURMANDES BIO » (PRODUCTEUR DE PATES BIOLOGIQUES) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS
- DEL18/200** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « CIBELE » (PRODUCTEUR DE LENTILLES VERTES DU BERRY) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS
- DEL18/201** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL «AS MOULIN DE PESSELIERES » (PRODUCTEUR D'HUILE) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS

- DEL18/202** **ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES» AU TITRE DE SON FONCTIONNEMENT 2018.**
- DEL18/203** **BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE GRAÇAY**
- DEL18/204** **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE GRAÇAY**
- DEL18/205** **GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY DANS UN PROCESSUS VISANT LA CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LE TRANSPORT ET LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES**
- DEL18/206** **GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : RENOUELEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGER (CTMU) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)**
- DEL18/207** **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : TARIFS DES REDEVANCES POUR LES CONTROLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
- DEL18/208** **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL (S.I.A.V.A.A.) – MODIFICATION DES STATUTS SUITE A L'INTEGRATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**
- DEL18/209** **CONSTAT D'ABSENCE D'EXPLOITATION PARTIELLE DES PARCELLES CADASTREES AL N°254 ET AL N°482 – CONSTAT D'ABSENCE D'EXPLOITATION DES PARCELLES AL N°254P ET AL N°482P ISSUES DE LA DIVISION DES PARCELLES CADASTREES AL N°254 ET AL N°482**

QUESTIONS DIVERSES

Nous accueillons Monsieur Yvon BEUCHON, Maire de la Commune de la Chapelle-Saint-Ursin et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus en charge « de la collecte et des traitements des déchets » pour nous exposer ce que serait l'engagement de notre Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry dans un processus visant la création d'une Société Publique Locale pour le transport et le tri des collectes sélectives de papiers et d'emballages.

C'est pourquoi, je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

La délibération :

- DEL18/205** **GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY DANS UN PROCESSUS VISANT LA CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LE TRANSPORT ET LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES**

deviendra la première délibération et portera donc le n° DEL18/154 et vous sera soumise au vote après l'exposé de Monsieur BEUCHON, et ensuite nous poursuivrons notre ordre du jour.

RETRAIT DE LA DELIBERATION

DEL18/172 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIETE EIGHTEEN CLOTHING

Ce dossier étant incomplet à ce jour, je vous propose de le retirer de notre ordre du jour de ce jour et de vous le soumettre lors de la prochaine séance de conseil lorsque nous serons en possession de toutes les pièces.

Le Conseil Communautaire approuve la modification de l'ordre du jour telle que définie par Monsieur le Président.

ORDRE DU JOUR

DEL18/154 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY DANS UN PROCESSUS VISANT LA CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LE TRANSPORT ET LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 07/12/2017 ET DU 01/02/2018

DEL18/155 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEL18/156 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEL18/157 COMPETENCE « CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC » - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

DEL18/158 ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSAY (18) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

DEL18/159 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE (SIRDAB) – ACTUALISATION DES STATUTS

DEL18/160 ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE ET AMIS COMITE DU CHER (ANACR) - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

DEL18/161 ASSOCIATION « PAROLES ET PAPIER » - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

DEL18/162 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2018

DEL18/163 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018

DEL18/164 INSTITUTION DE LA TAXE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI.

DEL18/165 DETERMINATION ET NOTIFICATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2019 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

DEL18/166 VILLE DE VIERZON – REAMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES HENRI BARBUSSE ET COLONEL FABIEN – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

- DEL18/167** **CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**
- DEL18/168** **MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**
- DEL18/169** **D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**
- DEL18/170** **SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**
- DEL18/171** **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SARL LES COCOTTES DU BERRY**
- DEL18/172** **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SAS ROZALIZ**
- DEL18/173** **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIETE EIGHTEEN CLOTHING**
- DEL18/174** **PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I – CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE JBI**
- DEL18/175** **CHEMIN DE LA FEULLERAIE A VIERZON – ACQUISITION D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME BARELAUD**
- DEL18/176** **RUE DE LA BIDAUDERIEA VIERZON – CESSIION D'UN TERRAIN A LA SEMVIE**
- DEL18/177** **SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE – ZONE D'ACTIVITES LE GUILLARDET - ACQUISITION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE**
- DEL18/178** **SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE – ZONE D'ACTIVITES LE GUILLARDET - CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIETE PAR-TIR**
- DEL18/179** **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'ASSOCIATION « CO-OFFICE SPOT » POUR 2018**
- DEL18/180** **ALLEGEMENTS FISCAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE VIERZON - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES**
- DEL18/181** **FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES SANITAIRES DU RESTAURANT LA GRANGE AUX DIMES A SAINT-OUTRILLE**
- DEL18/182** **OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2018**
- DEL18/183** **ASSOCIATION « ICERMA » (INNOVATION EN CERAMIQUE ET MATERIAUX AVANCES) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « ICERMA » ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018 – AVENANT N°1**
- DEL 18/184** **GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL16/187 PORTANT CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN**
- DEL 18/185** **GESTION DU PERSONNEL – SERVICE ESPACES VERTS – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**

- DEL 18/186** **GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D’UN CONTRAT D’ACCOMPAGNEMENT A L’EMPLOI (CUI-CAE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)**
- DEL 18/187** **GESTION DU PERSONNEL – DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LA PARITARISME AU SEIN DU COMITE D’HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
- DEL18/188** **MISE EN PLACE D’UN REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL ET D’UN REGISTRE DE DANGER GRAVE ET IMMINENT POUR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL18/189** **MISE EN PLACE ET APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL18/190** **ENTRETIEN D’UNE HAIE IMPLANTEE LE LONG DE LA RD926 DU PR65+240 AU PR65+620 ROCADÉ NORD DE VIERZON AFIN DE DEGAGER LA VISIBILITE SUR LA PHASE II DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE**
- DEL18/191** **ROUTE DU PETIT RATEAU –CONVENTION DE GESTION DE L’OUVRAGE D’ART A71PS81/11BIS RETABLISSANT LA ROUTE DU PETIT RATEAU ENTRE COFIROUTE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY**
- DEL18/192** **MISE EN ACCESSIBILITE A TOUS PUBLIC DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE – LOT PLOMBERIE 2017 AE – EXONERATION DES PENALITES DE RETARD**
- DEL18/193** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L’ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2018.**
- DEL18/194** **OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – REFORME DE LA TAXE DE SEJOUR AU REEL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – MISE EN APPLICATION AU 1^{ER} JANVIER 2019**
- DEL18/195** **PARCELLES D’ASSISE DU CAMPING DE BELLON ET DE SON PARKING, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100) – DESAFFECTATION**
- DEL18/196** **PARCELLES D’ASSISE DU CAMPING DE VIERZON DIT « DE BELLON » ET DE SON PARKING, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100) – CONSTAT DE DESAFFECTATION ET D’ABSENCE D’EXPLOITATION**
- DEL18/197** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « CIBELE » (PRODUCTEUR DE LENTILLES VERTES DU BERRY) DANS LE CADRE DU SALON DU MADE IN FRANCE A PARIS**
- DEL18/198** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « T COMPANY » (FABRICATION ARTISANALE DE THES ET INFUSIONS) DANS LE CADRE DU SALON DU MADE IN FRANCE A PARIS**
- DEL18/199** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L’EURL « MIEL DE BRENNE » (PRODUCTEUR DE MIEL) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D’ORLEANS A ORLEANS**
- DEL18/200** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L’ENTREPRISE « LES**

GOURMANDES BIO » (PRODUCTEUR DE PATES BIOLOGIQUES) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS

- DEL18/201 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « CIBELE » (PRODUCTEUR DE LENTILLES VERTES DU BERRY) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS**
- DEL18/202 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL «AS MOULIN DE PESSELIERES » (PRODUCTEUR D'HUILE) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS**
- DEL18/203 ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES » AU TITRE DE SON FONCTIONNEMENT 2018.**
- DEL18/204 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE GRAÇAY**
- DEL18/205 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE GRAÇAY**
- DEL18/206 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGER (CTMU) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)**
- DEL18/207 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : TARIFS DES REDEVANCES POUR LES CONTROLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
- DEL18/208 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL (S.I.A.V.A.A.) – MODIFICATION DES STATUTS SUITE A L'INTEGRATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**
- DEL18/209 CONSTAT D'ABSENCE D'EXPLOITATION PARTIELLE DES PARCELLES CADASTREES AL N°254 ET AL N°482 – CONSTAT D'ABSENCE D'EXPLOITATION DES PARCELLES AL N°254P ET AL N°482P ISSUES DE LA DIVISION DES PARCELLES CADASTREES AL N°254 ET AL N°482**

QUESTIONS DIVERSES

- DEL18/154 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY DANS UN PROCESSUS VISANT LA CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LE TRANSPORT ET LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES**

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de donner son accord pour le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et financière en vue d'accompagner les collectivités de la Nièvre, du Cher et de l'Indre dans la constitution d'une SPL. Cette mission permettra ultérieurement d'entériner le choix du mode de gestion en SPL, le cas échéant,

- d'indiquer sa volonté de s'engager dans le projet SPL.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 07/12/2017 ET DU 01/02/2018

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du :

- **07 décembre 2017**
- **01 février 2018**

DEL18/155 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP18/43 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS (ASRE)

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la subvention dite « Aide spécifique rythmes éducatifs (Asre), en soutien des accueils de loisirs sans hébergement déclarés (Alsh) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention à intervenir ainsi que les avenants éventuels.

DP18/44 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - EXTRASCOLAIRE

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) - extrascolaire» proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention à intervenir ainsi que les avenants.

DP18/45 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - PERISCOLAIRE

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) - périscolaire » proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention à intervenir ainsi que les avenants.

DP18/46 MARCHE PUBLIC DE SERVICES - MARCHE PUBLIC NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE - DELEGATION DE LA FONCTION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Considérant que le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) s'appliquera à partir du 25 mai 2018 dans tous les États membres de l'UE.

Il a été décidé :

- de retenir la Société AKAD Consulting, sise Résidence de la Poste, rue du 11 Novembre 1918 à VIERZON (18100), pour la délégation de la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, marché d'une durée de six mois prenant effet à compter de la notification, avec pour terme la prise d'effet et l'établissement dudit contrat au plus tard le 24 mai 2018, pour un montant fixé à 6000 euros Hors Taxes, soit 7920 euros T.T.C, à régler selon l'échéancier suivant :
 - 50 % du montant du contrat au lancement du projet (réunion de lancement et sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry) ;
 - 50 % à l'échéance du contrat « Délégation DPO » (6mois).
- de signer le contrat « Délégation DPO RGPD », ainsi que tous les actes nécessaires à son bon déroulement.
- d'imputer au budget principal la dépense correspondant à un montant de 7920 euros T.T.C. pour la durée totale du marché.

DP18/47 MARCHE PUBLIC DE SERVICES – MARCHE PUBLIC NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE - MISSION DE MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Considérant que le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) s'appliquera à partir du 25 mai 2018 dans tous les États membres de l'UE.

Il a été décidé :

- de retenir la Société AKAD Consulting, sise Résidence de la Poste, rue du 11 Novembre 1918 à VIERZON (18100), pour la rédaction du dossier de mise en conformité RGPD de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, marché d'une durée d'un an prenant effet à compter de la notification, avec pour terme la prise d'effet et l'établissement dudit contrat au plus tard le 24 mai 2018, pour un montant fixé à 6000 euros Hors Taxes, soit 7200 euros T.T.C, à régler selon l'échéancier suivant :
 - 50% du montant du contrat au lancement du projet (réunion de lancement et sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry) ;
 - 50% à la livraison des éléments de la mise en conformité (Registre des traitements, fiche de notification, sécurisation des traitements).

- de signer le contrat « Mise en conformité RGPD », ainsi que tous les actes nécessaires à son bon déroulement.
- d'imputer au budget principal la dépense correspondant à un montant de 7200 euros T.T.C., pour la durée totale du marché.

DP18/48 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ANIMATION MUSICALE DANS L'ABBAYE DE MASSAY- CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant que l'Office de Tourisme de Vierzon organise une animation musicale dans le cadre de ses Apéros- Concerts,

Considérant que l'animation musicale se déroulera le vendredi 6 juillet 2018 à partir de 19h00, sur le site clunisien de l'Abbaye de Massay

Il a été décidé :

- de retenir le groupe DUO VERTYGO, guitare et clarinette, représenté par les artistes : Stéphane Pacyna et Magali Bardou pour une prestation s'élevant à 474,00 € TTC comprenant le salaire net, les cotisations sociales au GUSO de Stéphane Pacyna et la prestation de Magali Bardou,
- de signer le contrat d'engagement à durée déterminée, ainsi que tous les documents relatifs au contrat,
- d'imputer les dépenses afférentes au budget 2018.

DP18/49 MARCHE PUBLIC DE SERVICES – CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUE EXPOSITION - EXPOSITION « SYLVIE HOFFNER » - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON DU 25 JUI AU 26 SEPTEMBRE 2018 – PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE – RETENUE DE L'OFFRE AXA FRANCE IARD/AGENT GENERAL ALAIN LOHOU

Il a été décidé :

- de retenir la Compagnie AXA, représentée par son Agent Général, Monsieur LOHOU, 30 rue Armand Brunet, 18100 VIERZON pour garantir à l'Office de tourisme de Vierzon, en assurance « multirisque exposition », les œuvres de l'artiste Philippe BARON, mises gracieusement à disposition de l'Office de Tourisme de Vierzon, à compter du 25 juin 2018 et ce, jusqu'au 26 septembre 2018, pour un montant total forfaitaire maximal de prime de 526,76 euros, payable d'avance sur facture,
- de signer le projet de conditions particulières du contrat multirisque exposition établi en deux exemplaires originaux, et les avenants correspondants à venir le cas échéant,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante.

DP18/50 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PROGRAMMATION MUSICALE A LA GUINGUETTE DE VIERZON – CHOIX DES PRESTATAIRES

Considérant que dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes prend en charge le financement des animations musicales organisées dans le cadre de l'activité de la Guinguette sur le Quai du Bassin à Vierzon,

Il a été décidé :

- de retenir les orchestres nommés ci-dessous pour un total de 16 prestations, pour un montant total s'élevant à 5320,00 € TTC, comprenant le salaire net des artistes et les frais de repas à hauteur de 30.00 € par concert, hors cotisations sociales au GUSO,
 - Orchestre Pascal-Thomas, 10 Rue de la République – 18500 Vignoux sur Barangeon,
 - Orchestre Henri Ortiz, 10 bis Rue du Marais – 18340 Plaimpied,
 - Orchestre Olivier Plisson, Lieu-dit les Tuileries – 86230 Sossais,
 - Orchestre Baptiste Auclair, 3 Square des Tilleuls – 18370 Préveranges,
 - Orchestre Denis Glomeau, 29 Montroir – 03380 La Chapelaud
 - Orchestre Luce Merlaud, 4 Rue Condorcet – 86530 Naintré
 - Orchestre Sébastien Lecoin, Quartier Résidentiel, 1126 Route de Varye – 18230 Saint Douichard,
 - Orchestre Les Copains de la Brenne, 37 bis Boulevard Croix Normand – 36000 Châteauroux-
 - Orchestre Mélody, Les Bordes – 41500 Courbouzon,
 - Orchestre Pascal Besson, 2223 Quai Galléni – 94500 Champigny sur Marne,
 - Orchestre Jean Chauvin, 3, route du Château – 36100 CHOUDAY,
- de signer les contrats d'engagements à durée déterminée pour chaque prestataire,
- de régler les cotisations au Guso pour chaque prestataire,
- d'imputer les dépenses afférentes au budget 2018.

DP18/51 RENOVIATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE GRAÇAY DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie 50 %	Part Communauté de Communes 50 %
Graçay	2018-02-057	1 796,65 €	896,82 €	896,83 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 896.83 €,
- d'autoriser le vice-président chargé de la voirie, des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP18/52 RENOVIATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE MERY/CHER - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie 70 %	Part Communauté de Communes 30 %
Méry-sur-Cher	2017-02-170	9 552,80 €	6 686,96 €	2 865,84 €
Méry-sur-Cher	2017-02-171	798,08 €	558,66 €	239,42 €
Méry-sur-Cher	2017-02-172	935,55 €	654,89 €	280,67 €
	Total	11 286,43 €	7 900,51 €	3 385,93 €

- de solliciter une subvention auprès du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 7 900.51 €,
- d'autoriser le vice-président chargé de la voirie, des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP18/53 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE NOHANT-EN-GRAÇAY- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie 18	Part Communauté de Communes
Nohant-en-Graçay	2017-02-173	1 384,70 €	969,29 €	415,41 €
Nohant-en-Graçay	2018-02-061	2 272,50 €	1 136,25 €	1 136,25 €
	Total	3 657,20 €	2 105,54 €	1 551,66 €

- de solliciter une subvention auprès du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 2 105.54 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP18/54 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – FIXATION DES TARIFS HT DES FORMULES PIQUE-NIQUE PROPOSEES PAR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 18 JUIN 2018.

Il a été décidé :

- d'approuver les formules pique-nique proposées ci-dessous :

Formule « pique-nique berrichon en Duo » avec alcool : **18,27 € HT** soit 20 € TTC

- o 1 ½ bouteille de vin ou 2 bières (33cl)
- o 2 bouteilles d'eau 50cl
- o 1 crottin chèvre
- o 1 terrine 180g (viande ou poisson au choix)
- o 1 galette aux pommes de terre
- o 1 baguette
- o 1 paquet de sablés de Nançay nature 150g

Formule « pique-nique berrichon en Duo » sans alcool : **18,96 € HT** soit 20 € TTC

- o 1 sirop Monin 25cl ou 2 Berry colas ou 1 jus de pommes 1litre
- o 2 bouteilles d'eau 50cl
- o 1 crottin chèvre
- o 1 terrine 180g (viande ou poisson au choix)
- o 1 galette aux pommes de terre
- o 1 baguette
- o 1 paquet de sablés de Nançay nature 150g

Formule « pique-nique berrichon en Solo » avec alcool : **13,70 € HT** soit 15 € TTC

- o 1 ½ bouteille de vin ou 1 bière (33cl)
- o 1 bouteille d'eau 50cl
- o 1 crottin chèvre
- o 1 terrine 90g (viande ou poisson au choix)
- o 1 ½ galette aux pommes de terre
- o 1 baguette
- o 1 paquet de sablés de Nançay nature 150g

Formule « pique-nique berrichon en Solo » sans alcool : **14,22 € HT** soit 15 € TTC

- o 1 sirop Monin 25cl ou Berry cola
- o 1 bouteille d'eau 50cl
- o 1 crottin chèvre
- o 1 terrine 90g (viande ou poisson au choix)
- o 1 ½ galette aux pommes de terre
- o 1 baguette
- o 1 paquet de sablés de Nançay nature 150g

- d'approuver les tarifs des formules pique-nique, goûter et de la caution précisés ci-dessous :

Formule « goûter berrichon » : **14,69 € HT** soit 15,50 € TTC

- o 2 sirops Monin 5cl ou 2 Berry colas ou 1 jus de pommes
- o 2 bouteilles d'eau 50cl
- o 1 assortiment de biscuits Mercier
- o 1 confiture 370g
- o 1 baguette

- d'appliquer ces tarifs à compter du 18 juin 2018.
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

A ce titre, lors de la réservation, les clients devront verser un chèque de caution de 25 €. Ce chèque sera restitué à la remise des éléments consignés : sac isotherme et jeu de sept familles « Le Berry ».

DP18/55 CLIMATISATION DES BUREAUX DE LA COLLECTIVITE - CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry a décidé de faire installer à son siège situé 2 Rue Blanche Baron à Vierzon, un système de climatisation pour les bureaux situés au rez-de-chaussée,

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise Sarl ARTEC – Impasse René BISSON – 18120 MEREAU pour un montant de 27 129.07 € TTC et une note de 82 points sur 100.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires, au bon déroulement du marché y compris les avenants,
- d'inscrire aux budgets les dépenses correspondantes

DP18/56 PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – SANITAIRE AUTOMATIQUE AU POLE POIDS LOURDS CHOIX DU PRESTATAIRE.

Considérant la délibération DEL16/52 du 07 avril 2016 par laquelle le Conseil Communautaire approuve le projet de réalisation d'un pôle poids lourds et logistique,

Considérant la Décision de Bureau DB17/01 du 12 janvier 2017 attribuant le marché subséquent n°10 « Création d'un Pôle Poids Lourds et logistique » à l'entreprise SETEC,

Considérant la nécessité d'installer un sanitaire automatique sur le parking,

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à la Société MPS Toilettes Automatiques pour un montant de 28 500,00 € HT soit 34 200,00 € TTC.
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les avenants,
- d'inscrire au budget 2018 les dépenses correspondantes.

DP18/57 TARIF DES REDEVANCES ETE 2018 ET MERCREDIS DU 1^{ER} TRIMESTRE SCOLAIRE 2018/2019 DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES VALLEES VERTES (ALSH)

Il a été décidé :

- de fixer les tarifs des redevances été 2018 du Centre de loisirs sans hébergement des vallées vertes(ALSH) ainsi :
 - * Pour les familles de la Communauté de Communes issues des communes de moins de 2 000 habitants
- **Semaine sportive** : du 9 au 13 juillet
- * 30 € / jeune

→ camps été 2018 :

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient Familial > 586	séjour ados	160,00 €	310,00 €	450,00 €	580,00 €
	camp équitation	115,00 €	225,00 €	330,00 €	430,00 €
	mini camp équitation	95,00 €	185,00 €	270,00 €	350,00 €
	camp sports et nature	75,00 €	145,00 €	210,00 €	270,00 €

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient Familial entre 401 et 586	séjour ados	75,00 €	140,00 €	195,00 €	240,00 €
	camp équitation	44,00 €	83,00 €	117,00 €	146,00 €
	mini camp équitation	38,00 €	71,00 €	99,00 €	122,00 €
	camp sports et nature	24,00 €	46,00 €	66,00 €	84,00 €

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient Familial < 401	séjour ados	65,00 €	120,00 €	165,00 €	200,00 €
	camp équitation	34,00 €	63,00 €	87,00 €	106,00 €
	mini camp équitation	28,00 €	51,00 €	69,00 €	82,00 €
	camp sports et nature	18,00 €	34,00 €	48,00 €	60,00 €

* Pour les autres familles

Chaque redevance due par les familles des communes de la communauté de moins de 2 000 habitants est augmentée de 35 %.

- de fixer les tarifs des redevances des mercredis du 1^{er} trimestre scolaire 2018/2019 du Centre de loisirs sans hébergement des vallées vertes(ALSH) ainsi :

→ Mercredis du 5 septembre au 19 décembre 2018

<u>1/2 journée avec repas</u>		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Matin ou après midi	QF < 401 €	4,70 €	8,90 €	12,50 €	15,40 €
	QF de 401 € à 586 €	5,70 €	10,90 €	15,50 €	19,40 €
	QF > 586 €	7,20 €	13,90 €	20,00 €	25,40 €

1/2 journée sans repas		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Matin ou après midi	QF < 401 €	2,70 €	4,90 €	6,50 €	7,40 €
	QF de 401 € à 586 €	3,70 €	6,90 €	9,50 €	11,40 €
	QF > 586 €	5,20 €	9,90 €	14,00 €	17,40 €

Journée complète avec repas		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Journée	QF < 401 €	7,40 €	14,30 €	20,60 €	26,20 €
	QF de 401 € à 586 €	9,40 €	18,30 €	26,60 €	34,20 €
	QF > 586 €	12,40 €	24,30 €	35,60 €	46,20 €

* Pour les autres familles

Chaque redevance due par les familles des communes de la communauté de moins de 2 000 habitants est augmentée de 35 %.

DP18/58 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 25 JUIN 2018

Il a été décidé :

- d'intégrer un nouveau producteur de pâtes artisanales biologiques, SAS Les Gourmandes Bio situé à Feux (18300)
- de proposer de nouveaux ouvrages pour le rayon Librairie afin d'étoffer ce dernier
- d'intégrer de nouveaux produits pour La Cognette, située à Issoudun (36100),
- de modifier les prix de vente de certains produits (dû à une variation du prix d'achat) pour les producteurs suivants :
 - L'Atelier de la Bière (36320 Villedieu Sur Indre)
 - Monin (18000 Bourges)
- d'appliquer les tarifs à compter du 25 juin 2018,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

Tous les tarifs sont présentés dans le tableau annexe.

DP18/59 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie	Part Communauté De Communes
Méry-sur-Cher	2018-02-025	4 511,18 €	2 255,59 €	2 255,59 €

- de solliciter une subvention auprès du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 2 255.59 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP18/60 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – FIXATION DES TARIFS HT DE FORFAITS PACKAGES « VELO-BATEAU » PROPOSES PAR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 02 JUILLET 2018.

Il a été décidé :

- d'approuver les packages vélo-bateau proposés ci-dessous,

La location d'un vélo en journée ou ½ journée pour un A/R Office de Tourisme de Vierzon – Escale du Canal à Thénioux

Une prestation navigation à l'Escale du Canal de Thénioux pour 30' ou 1h

Forfait adulte :

Pour la première personne adulte payante :

Formule vélo – bateau ½ journée (-4h) + navigation 30' : 12.50 € HT, soit 15 € TTC

Formule vélo – bateau ½ journée (-4h) + navigation 1h : 16.67 € HT, soit 20 € TTC

Formule vélo – bateau journée (+4h) + navigation 30' : 16.67 € HT soit 20 € TTC

Formule vélo – bateau journée (+4h) + navigation 1h : 20.83 € HT, soit 25 € TTC

- d'approuver les tarifs des packages présentés ci-dessous

Forfait famille :

Formule vélo – bateau ½ journée (-4h) + navigation 30' : 25 € HT, soit 30 € TTC

Formule vélo – bateau ½ journée (-4h) + navigation 1h : 29.17 € HT, soit 35 € TTC

Formule vélo – bateau journée (+4h) + navigation 30' : 37.5 € HT soit 45 € TTC

Formule vélo – bateau journée (+4h) + navigation 1h : 41.67 € HT, soit 50 € TTC

- d'appliquer ces tarifs à compter du 02 juillet 2018.
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

Le tarif de la caution demandée à la location des berrycylettes, fixé par la décision de bureau n° DB 13/05 en date du 17 janvier 2013 reste inchangé.

Les tarifs de location des casques, fixés par la décision de bureau n°DB 17/71 du 8 juin 2017 restent inchangés.

DP18/61 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON — TARIFS DE VENTE DE PRESTATIONS INCLUS DANS UN PACKAGE – TARIFS HT APPLICABLES A COMPTER DU 02 JUILLET 2018

Il a été décidé :

- d'appliquer les tarifs hors taxes des prestations citées ci-dessous à compter du 02 juillet 2018,
 - Panier gourmand 21.82 €
 - Billet combiné Palais Jacques Cœur/ crypte et tour de la Cathédrale de Bourges 10.91€
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès.

DP18/62 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ANIMATION MUSICALE DANS LE CADRE DES APEROS-CONCERTS SUR LE SITE DU MUSEE DES FOURS BANAUX - CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant que l'Office de Tourisme de Vierzon organise une animation musicale dans le cadre de ces Apéros- Concerts,

Considérant que l'animation musicale se déroulera le vendredi 20 juillet 2018 à partir de 19h00, sur le site Du Musée des Fours Banaux,

Il a été décidé :

- de retenir le groupe DUO VERTYGO, guitare et clarinette, représenté par les artistes : Stéphane Pacyna et Magali Bardou pour une prestation s'élevant à 400,00 € TTC comprenant le salaire net, les cotisations sociales au GUSO de Stéphane Pacyna et la prestation de Magali Bardou,
- de signer le contrat d'engagement à durée déterminée, ainsi que tous les documents relatifs au contrat,
- d'imputer les dépenses et recettes afférentes au budget 2018.

DP18/63 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE APPARTENANT A MADAME CHRISTIANE SUREAU

Considérant que la Communauté de Communes envisage l'acquisition du terrain cadastré section DX n°32 d'une contenance de 15a 07ca, Route de Tours à Vierzon en vue de la construction d'une réserve foncière dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique,

Il a été décidé :

- d'exercer son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente par Madame Christiane SUREAU du terrain avec présence d'un bâtiment en ruine lui appartenant, cadastré section DX n° 32 située en zone AUe pour une superficie d'environ 15a 07ca, situé Route de Tours à Vierzon, au prix de 10 500€, en vue de constitution d'une réserve foncière,

- d'acquérir le dit terrain au prix et conditions suivantes proposés par la Communauté de Communes, titulaire du droit de préemption, de 10 500 € net vendeur pour la partie située en zone AUe pour une superficie d'environ 15a 07ca, conformément à l'article R 213-8b du Code de l'Urbanisme,
- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété est fixé à la date la plus tardive des deux dates correspondant soit à la date de signature de l'acte authentique soit du paiement du prix. En tout état de cause, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 4 mois (article L 213-14 du code de l'urbanisme). Si à l'issue de ce délai, le transfert de propriété n'est pas intervenu, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien,
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice

DP18/64 LOCATION D'UNE FONTAINE A EAU A L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- de retenir la Société LYOVEL, sise Parc d'Activités Pôle 45, Route de Monbary, 45140 ORMES pour la location d'une fontaine à eau :
 - à l'Office de Tourisme de Vierzon

pour un coût HT par fontaine de 23,00 €, soit 27,60 € TTC, par mois, maintenance annuelle incluse, (les factures étant adressées trimestriellement)
- de signer le contrat pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} août 2018, soit une échéance au 31 juillet 2023,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP18/65 LOCATION D'UNE FONTAINE A EAU AU POLE RURAL – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- de retenir la Société LYOVEL, sise Parc d'Activités Pôle 45, Route de Monbary, 45140 ORMES pour la location d'une fontaine à eau :
 - Pôle Rural (annexe de la Communauté de Communes)
37 rue du Haut Bourg
18310 GENOUILLY

pour un coût HT par fontaine de 23,00 €, soit 27,60 € TTC, par mois, maintenance annuelle incluse, (les factures étant adressées trimestriellement)
- de signer le contrat pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} août 2018, soit une échéance au 31 juillet 2023,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP18/66 FOURNITURE DE SACS POUR LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES SECS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant la nécessité de renouveler le marché de fourniture de sacs pour la collecte sélective des déchets ménagers recyclables secs dont une partie de la population de la Communauté de Communes est équipée,

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

GROUPE BARBIER – La Guide BP 39 – 43600 SAINTE SIGOLENE

pour un montant annuel de 34 289,84 € HT (41 147,81 € TTC) renouvelable 1 fois soit 68 579,68 € HT (82 295,62 € TTC) sur 2 ans.

- de signer tous les actes liés à ce marché y compris les actes modificatifs en cours d'exécution du marché (avenants),
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes

DP18/67 REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES – REHABILITATION D'UNE PARTIE DU CLOS ET COUVERT DU BATIMENT DIT « EIFFEL » DU SITE SOCIETE FRANÇAISE – AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Considérant que la Communauté de Communes souhaite poursuivre les travaux de réhabilitation du clos et couvert pour développer un espace culturel et de loisirs,

Considérant que les travaux sont estimés à 2 086 150.00 € HT,

Considérant que le bâtiment dit « Eiffel » de l'Ilot B3 fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques,

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

- REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	1 043 075.00 €	(50%)
- DRAC – MINISTERE DE LA CULTURE	417 230.00 €	(20%)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER	208 615.00 €	(10%)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	417 230.00 €	(20%)

- de solliciter le Conseil Régional du Centre-Val de Loire pour un montant de 1 043 075,00 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

Le Conseil Communautaire ne formule aucune remarque sur les décisions prises par le Président.

DEL18/156 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que le Bureau a été amené à prendre :

DB18/21 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE GENOUILLY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention entre la commune de Genouilly et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien de la Commune de Genouilly pour l'entretien du bâtiment administratif de Genouilly, du multi-accueil, du complexe sportif, du parcours de santé et des sentiers botaniques, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Genouilly des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 13 651,37 € pour l'année 2018,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

DB18/22 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE GRAÇAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention ci-annexée entre la commune de Graçay et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien du Stade Edmond Ferragu et des espaces verts du camping de la Commune de Graçay pour l'exercice de ces compétences, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Graçay des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 5807,52 € pour l'année 2018,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

DB18/23 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE MERY SUR CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention ci-annexée entre la commune de Mery Sur Cher et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien de la Commune de Mery Sur Cher, pour les aménagements et entretiens divers, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Mery Sur Cher des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 13 577,39 € pour l'année 2018,
- de prendre effet de cette décision à la date de signature de la convention de mise à disposition de services,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

DB18/24 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LA PREE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention ci-annexée entre la commune de Saint Georges Sur la Prée et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien du complexe sportif et des toilettes du musée de la Commune de Saint Georges sur la Prée pour l'exercice de cette compétence, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Saint Georges sur la Prée des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 2 297,96 € pour l'année 2018,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018

DB18/25 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE COURT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention ci-annexée entre la commune de Saint Hilaire de Court et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien de la Commune de Saint Hilaire de Court pour l'entretien et la gestion de la régie de recettes et des locaux du centre de culture et de loisirs, ainsi que tous les documents y afférents,

- d'autoriser le remboursement à la commune de Saint Hilaire de Court des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 9317,70 € pour l'année 2018,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

DB18/26 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE THENIOUX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention ci-annexée entre la commune de Thénieux et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien de la Commune de Thénieux pour l'aménagement du territoire et le développement économique, pour l'entretien de l'Escale de Thénieux, l'espace « Les Belles Rives », du chemin qui jouxte l'Escale et de la voie qui dessert la zone d'activité, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Thénieux des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 17 647,66 € pour l'année 2018,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

DB18/27 GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL D'ADMINISTRATION GENERALE ENTRE LA COMMUNE DE VIERZON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention ci-annexée entre le Ville de Vierzon et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par les services généraux de la commune, pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel d'administration générale la Commune de Vierzon ainsi que tous les documents y afférent,
- d'autoriser, à la notification de la convention, le paiement d'un premier versement à la commune de Vierzon représentant les 4/12^{ème} du montant global estimé, soit 102 785,48 €, le solde s'effectuant en 8 versements mensuels de 25 696,37 € de mai à décembre 2018, correspondantes à cette mise à disposition de personnel,
- d'inscrire la dépense au budget 2018.

DB18/28 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON, ET LA VILLE DE VIERZON.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention d'occupation précaire des locaux du musée des Fours Banaux entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Ville de Vierzon pour la période du 3 juillet au 31 août 2018 inclus,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès

DB18/29 OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITON ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME SYLVIE HOFFNER, ARTISTE PEINTRE, POUR UNE EXPOSITION A LA GALERIE, SALLE D'EXPOSITION DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'autoriser Madame Sylvie Hoffner, artiste peintre, à exposer ses œuvres dans la Galerie, salle d'exposition de l'Office de tourisme de Vierzon pour la période du 25 juin 2018 au 26 septembre 2018, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et Madame Sylvie Hoffner, artiste peintre, pour la période du 25 juin 2018 au 26 septembre 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,

DB18/30 OUVERTURE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DES VALLEES VERTES – SAISON 2018

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de fixer l'ouverture de la saison 2018 du centre nautique intercommunal des vallées vertes, pour le public et les scolaires, du lundi 11 juin au dimanche 2 septembre 2018 :
 - ↳ Ouverture aux scolaires du 11 juin 2018 au 6 juillet 2018,
 - ↳ Ouverture au public les samedis et dimanches du 16 juin 2018 au 1er juillet 2018 et du samedi 7 juillet 2018 et jusqu'au dimanche 2 septembre 2018 inclus.

DB18/31 MISE EN PLACE D'UN PRET A TAUX FIXE DE 969 000,00 € AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DU CENTRE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2018

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver le contrat de prêt qui sera établi à cet effet entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, et la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre, Place de l'Europe, 105 rue du Faubourg Madeleine, 45920 ORLEANS Cedex, dans les conditions ci-après définies,
 - Durée 20 ans
 - Echéances Trimestrielles dégressives
 - Taux fixe 1,56 %
 - Amortissement du capital Constant
 - Base de calcul des intérêts taux fixe base 365 jours
 - Commission d'engagement 600 € (0,0619 % du montant emprunté)
 - Versement des fonds en une ou plusieurs fois dans les 3 mois de l'émission du contrat
 - Date de la 1^{ère} échéance estimée 30/12/2018
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget.

DB18/32 PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE II - POLE POIDS LOURDS ET LOGISTIQUE – LOCATION DU PARKING POIDS LOURDS – BAIL CIVIL AVEC LA SARL LA GROTTTE

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver le bail civil entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL LA GROTTTE pour la location d'un parking poids lourds d'une superficie d'environ 13 360 m² et ses équipements, situé sur la parcelle AH n°372, sis Phase II du Parc Technologique de Sologne à Vierzon (18100), prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une durée de 9 années entières et consécutives, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, moyennant :
 - ✓ un premier loyer de 388 € HT pour le mois de juillet 2018,
 - ✓ de 776 € HT mois à compter du mois d'août 2018 jusqu'au 30 juin 2021
 - ✓ de 1100 € HT par mois soit à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2027,
- d'autoriser le Président à signer ledit bail civil et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

DB18/33 ACCUEIL DE LOISIRS – ACTIVITES PERISCOLAIRES - MUTUALISATION GEREE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOUS FORME DE PRESTATIONS DE SERVICES – MODALITES DE PAIEMENT

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de faire assurer par le service Enfance Jeunesse du Pôle Rural la coordination, la gestion et la mise en œuvre des activités périscolaires pour les communes de la communauté de moins de 2 000 habitants à partir du 1^{er} septembre 2018,
- de demander le remboursement des prestations aux communes au coût moyen horaire en fonction du nombre d'intervenants et des heures effectuées,
- d'ajouter 15 % de frais de coordination,
- d'autoriser le Président à défaut la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention à intervenir ainsi que toute décision se rapportant à cette affaire,
- de déclarer que les crédits seront inscrits au budget principal.

DB18/34 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'UTILISATION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS PAR L'ENTREPRISE ENJOY BOWLING A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LE CENTRE DE CONGRES DE VIERZON

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de mise à disposition des locaux et l'utilisation de biens et équipements entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'entreprise Enjoy Bowling, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, moyennant une redevance de 1045.00 € TTC mensuelle, payable, à échéance, sur facture éditée par l'entreprise.
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire les dépenses au budget du service Tourisme et Congrès

DB18/35 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DU CHER (USEP 18) POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE NAUTIQUE

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher (USEP 18) pour la mise à disposition gratuite des équipements du centre nautique dans le cadre de la mise en œuvre de « J'apprends à nager », pour la période du 25 juin au 6 juillet 2018,
- d'autoriser le Président à défaut le Vice-Présidente chargée des équipements sportifs et culturels à signer la convention à intervenir ainsi que toute décision se rapportant à cette affaire,

DB18/36 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC- MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL – SAISON 2018

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire de la buvette du centre nautique intercommunal situé à Graçay entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Madame Lola PETAT, 1 Impasse des Genêts à GRACAY (18310),
 - de mettre à disposition ce local du 12 juillet 2018 au 2 septembre 2018,
 - de fixer la redevance payable à terme échu au Trésor Public d'un montant total de 60,00 €.
 - L'exploitant devra se conformer à la réglementation en vigueur sur les débits de boissons et être titulaire d'une licence de première catégorie délivrée par la Mairie de Graçay.
 - d'autoriser Monsieur le Président ou à défaut le Vice-président délégué aux bâtiments sportifs et culturels, éclairage public à signer ladite convention d'occupation temporaire à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.
- ☐ d'inscrire la recette au budget 2018.

DB18/37 SERVICE COMMUN « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET CHAQUE COMMUNE MEMBRE SOUHAITANT ADHERER

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver le modèle de convention entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et chaque commune membre de l'EPCI pour la mutualisation « Instruction du droit des sols », hors la commune de Vierzon, qui prendra effet dès sa notification pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux soussignées,
- d'approuver le principe d'une diminution forfaitaire annuelle de l'attribution de compensation,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec les communes membres qui souhaitent adhérer et tous les avenants pouvant modifier la présente convention.

Le Conseil Communautaire ne formule aucune remarque sur les décisions prises par le Bureau Communautaire.

DEL18/157 COMPETENCE « CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC » - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ☐ de définir l'intérêt communautaire de la compétence «Création et gestion d'une Maison des Services au Public », comme suit :
 - ✓ Toutes les Maisons de Services au Public sont considérées d'intérêt communautaire.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/158 ADHESION DE LA COMMUNE DE MASSAY (18) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter l'intégration de la Commune de Massay (18) à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de solliciter Madame la Préfète afin qu'elle autorise la Commune de Massay à se retirer de la Communauté de Communes Coeur de Berry pour adhérer à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier,
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Massay.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/159 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE
L'AGGLOMERATION BERRUYERE (SIRDAB) – ACTUALISATION DES STATUTS**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIRDAB tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération, intégrant l'ensemble des modifications précédentes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/160 ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE ET AMIS
COMITE DU CHER (ANACR) - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer une subvention à hauteur de 200,00 € à l'association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance et Amis Comité du Cher (ANACR),
- d'inscrire la dépense au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/161 ASSOCIATION « PAROLES ET PAPIER » - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer une subvention à hauteur de 1 500,00 € à l'association « Paroles et Papier »
- d'inscrire la dépense au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/162 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2018

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à 184 640,40 € et s'équilibre section par section comme suit :

FONCTIONNEMENT	50 000,00 €
INVESTISSEMENT	134 640,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/163 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018

Le Président,

La présente Décision Modificative s'élève à – 170 000,00 € et s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	- 170 000,00 €
- fonctionnement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget des Zones d'Activités.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/164 INSTITUTION DE LA TAXE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'institution de la taxe GEMAPI pour une application pérenne.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/165 DETERMINATION ET NOTIFICATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2019 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 160 000 euros (160 000 €) pour l'exercice 2019
- de notifier aux services fiscaux la présente délibération
- d'inscrire la recette au budget annexe 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/166 VILLE DE VIERZON – REAMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES HENRI BARBUSSE ET COLONEL FABIEN - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous :
 - ✓ Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry 14 541,79 € HT (50 %)
 - ✓ Ville de Vierzon 14 541,79 € HT (50 %)
- d'octroyer à la Ville de Vierzon un fonds de concours à hauteur de 14 541,79 € HT,
- d'autoriser le Président tous les documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire la dépense au budget.

- de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de la Ville de Vierzon.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/167 CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE -
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU
COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif au Centre International de Séminaires et de Culture Scientifique et Technique, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2017.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (34 voix pour)

**6 non participations au vote : (M. SANSU, M. CRINI, M. PIETU, M. DUGUET, M. AIT-SLIMANE,
M. LEBRANCHU)**

**DEL18/168 MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT
AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR
L'EXERCICE 2017**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à la réalisation et l'exploitation de la Maison des Cultures Professionnelles, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2017.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (34 voix pour)

**6 non participations au vote : (M. SANSU, M. CRINI, M. PIETU, M. DUGUET, M. AIT-SLIMANE,
M. LEBRANCHU)**

**DEL18/169 ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – PEPINIERE D'ENTREPRISES – CONVENTION
PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU
ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à l'acquisition et l'exploitation d'une pépinière d'entreprises, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2017

VOTE

Approuvé à l'unanimité (34 voix pour)

**6 non participations au vote : (M. SANSU, M. CRINI, M. PIETU, M. DUGUET, M. AIT-SLIMANE,
M. LEBRANCHU)**

DEL18/170 SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2017

VOTE

Approuvé à l'unanimité (34 voix pour)

6 non participations au vote : (M. SANSU, M. CRINI, M. PIETU, M. DUGUET, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU)

DEL18/171 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SARL LES COCOTTES DU BERRY

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5000 € à la SARL LES COCOTTES DU BERRY dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL LES COCOTTES DU BERRY,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/172 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SAS ROZALIZ

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 607 € à la SAS ROZALIZ dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SAS ROZALIZ
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/173 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIETE EIGHTEEN CLOTHING

DELIBERATION AJOURNEE

DEL18/174 PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE JBI

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de Communes à la SARL JBI ou à toute personne morale venant s'y substituer, les parcelles cadastrées section AH 351, 354 et 362 de superficies respectives de 46 m², 3559 m² et 117 m² soit une contenance totale de 3722 m², sises Parc Technologique de Sologne, à Vierzon moyennant le prix de 48 386 € HT (58 064 € TTC),
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/175 CHEMIN DE LA FEUILLERAIE A VIERZON – ACQUISITION D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME BARELAUD

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition par la Communauté de Communes à Monsieur Jean-Claude BARELAUD et Madame Danielle BARELAUD ou à toute personne morale venant s'y substituer, la parcelle cadastrée section DX n°150 d'une superficie respective de 1125 m², sise Chemin de la Feuilleraie à Vierzon, moyennant le prix de 2813 € net vendeur,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/176 RUE DE LA BIDAUDERIE A VIERZON – CESSION D'UN TERRAIN A LA SEMVIE

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de Communes à la SEMVIE ou à toute personne morale venant s'y substituer, la parcelle cadastrée section AH 335, sise Rue de la Bidauderie, à Vierzon moyennant le prix de 35 000 € HT (42 000 € TTC).
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (34 voix pour)

6 non participations au vote : (M. SANSU, M. CRINI, M. PIETU, M. DUGUET, M. AIT-SLIMANE, M. LEBRANCHU)

DEL18/177 SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE – ZONE D'ACTIVITES LE GUILLARDET - ACQUISITION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'acquérir à la Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, un terrain d'environ 4176 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section C n°666 d'une contenance de 6578 m², sise Zone d'activités le Guillardet à Saint-Georges-sur-la-Prée, moyennant le prix de 11 500 € net vendeur,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/178 SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE – ZONE D'ACTIVITES LE GUILLARDET - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE PAR-TIR

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de céder à la Société PAR-TIR ou toute personne morale venant s'y substituer, un terrain d'environ 4176 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section C n°666 d'une contenance de 6578 m², sise Zone d'activités le Guillardet à Saint-Georges-sur-la-Prée, moyennant le prix de 11 500 € net vendeur,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/179 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'ASSOCIATION « CO-OFFICE SPOT » POUR 2018

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adhérer à l'Association CO-OFFICE SPOT pour l'année 2018 pour une cotisation d'un montant de 50 €,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/180 ALLEGEMENTS FISCAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE VIERZON - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'exonérer, sous les conditions fixées par l'article 1466 A du Code Général des Impôts, de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les créations ou extensions d'établissements réalisées dans les quartiers prioritaires de la Ville de Vierzon, comme ci-dessus définis,
- de ne pas appliquer l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, défini à l'article 1383 C ter du Code Général des Impôts.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/181 FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES SANITAIRES DU RESTAURANT LA GRANGE AUX DIMES A SAINT-OUTRILLE

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de mise aux normes sanitaires du Restaurant La Grange aux Dîmes à Saint-Outrille :

✓ Montant des travaux HT	38 400 € HT
✓ Etat – DETR	11 520 € (30,00%)
✓ Conseil Départemental	4500 € (11,72%)
✓ Fonds de concours de la Communauté de Communes	11 190 € (29,14%)
✓ Commune de Saint-Outrille	11 190 € (29,14%)

- d'approuver le fonds de concours octroyé à la commune de Saint-Outrille par la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry à hauteur de 11 190 €,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/182 OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer à l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat de Vierzon », une subvention de complémentaire de 10 000 € au titre de l'année 2018,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/183 ASSOCIATION « ICERMA » (INNOVATION EN CERAMIQUE ET MATERIAUX AVANCES) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « ICERMA » ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2018 – AVENANT N°1

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une dotation complémentaire de 25 000 € pour l'année 2018 à l'association « ICERMA », soit au global 75 000 € pour 2018,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention,
- d'inscrire la dépense au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/184 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL 16/187 DU 1^{ER} DECEMBRE 2016 PORTANT CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'augmentation de la durée de travail de l'agent d'entretien passant de 3h00 à 4h30 à compter du 1^{er} octobre 2018,
- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/185 GESTION DU PERSONNEL – SERVICE ESPACES VERTS – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin de garantir la continuité du service espace verts durant la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, rémunéré au grade d'un adjoint technique, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 – Indice Majoré : 325),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/186 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (CUI-CAE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'ouverture d'un CUI-CAE parcours emploi compétences à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018,
- de préciser que ce CUI-CAE parcours emploi compétences sera d'une durée de 12 mois,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cet emploi,
- d'imputer les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/187 GESTION DU PERSONNEL – DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LA PARITARISME AU SEIN DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à trois, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel, soit trois, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de décider le recueil, par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité,

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/188 MISE EN PLACE D'UN REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL ET D'UN REGISTRE DE DANGER GRAVE ET IMMINENT POUR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'ouvrir un registre de santé et de sécurité au travail qui sera mis à la disposition des agents de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et des usagers.
- d'ouvrir un registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent qui sera mis à la disposition des agents de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/189 MISE EN PLACE ET APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de mettre en place et d'appliquer le règlement intérieur de sécurité de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'autoriser le Président (autorité territoriale) à compléter les annexes des articles 8 (les documents de santé et sécurité au travail) et 12 (la prévention de l'état d'ivresse) afin d'acter

le fonctionnement interne de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry concernant ces thématiques.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/190 ENTRETIEN D'UNE HAIE IMPLANTÉE LE LONG DE LA RD926 DU PR65+240 AU PR65+620
ROCADE NORD DE VIERZON AFIN DE DÉGAGER LA VISIBILITÉ SUR LA PHASE II DU PARC
TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention entre le Conseil départemental du Cher et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry relative à l'entretien d'une haie implantée le long de la RD926 entre les PR65+240 au PR65+620 dont l'objectif principal est de dégager la visibilité sur la phase II du Parc Technologique de Sologne, convention prenant effet à compter de la date de notification par les services du Conseil départemental et ce pour une durée de 20 ans,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants,
- les frais des travaux d'entretien de la haie seront à la charge de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/191 ROUTE DU PETIT RATEAU – CONVENTION DE GESTION DE L'OUVRAGE D'ART
A71PS81/11BIS RETABLISSANT LA ROUTE DU PETIT RATEAU ENTRE COFIROUTE ET LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de gestion des rétablissements de communication entre Cofiroute et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires et les éventuels avenants,

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/192 MISE EN ACCESSIBILITÉ À TOUS PUBLIC DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ – LOT
PLOMBERIE 2017 AE – EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DE RETARD**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'exonérer l'entreprise des pénalités de retard,
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/193 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2018.

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 1 200,00 € TTC à l'association des Amis du Musée de Vierzon dans le cadre de l'organisation du salon du livre 2018,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2018 du service Tourisme et Congrès.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/194 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – REFORME DE LA TAXE DE SEJOUR AU REEL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – MISE EN APPLICATION AU 1^{ER} JANVIER 2019

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les modifications apportées à la taxe de séjour comme rédigées ci-dessous.

Article 1 :

Par la délibération n°DEL15/135 en date du 25 novembre 2015, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry a instauré la taxe de séjour au réel sur son territoire à compter du 25 avril 2016.

Compte tenu des nouveautés introduites par les lois de finances initiales et rectificatives 2016 et 2017, La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er Janvier 2019.

Article 2 :

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- Palaces
- Hôtels de tourisme
- Résidences de tourisme
- Meublés de tourisme,

- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage,
- Ports de plaisance.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3 :

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4 :

Le conseil départemental du Cher, par délibération en date du 11 avril 2011, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté de communes Vierzon –Sologne - Berry pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute.

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5 :

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2019 :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Article 6 :

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 2,5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce tarif.

Article 7 :

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ par nuit quel que soit le nombre d'occupants.

Article 8 :

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois et ne communiquera ses justificatifs à la collectivité qu'à sa demande.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier de l'année N+1, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre de l'année N

Article 9 :

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/195 PARCELLES D'ASSISE DU CAMPING DE BELLON ET DE SON PARKING, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100) – DESAFFECTATION

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de prononcer la désaffectation du camping de Vierzon dit « de Bellon », de ses équipements et de son personnel, dont l'exploitation concerne les parcelles d'assise respectivement cadastrées en section CI n° 133 d'une superficie de 85 a 83 ca, n° 395 d'une superficie de 42 a 17 ca, et n° 407 d'une superficie de 51 a 08 ca (toutes classées en zone Nr du PLU, zone naturelle soumise au risque « inondation » et également en zone A1/A2 du PPRI pour la parcelle n° 407) pour l'emplacement du camping, auxquelles s'ajoutent les parcelles n° 397 d'une superficie de 17 a 83 ca et n° 399 d'une superficie de 1 a 21 ca pour son parking, ainsi que des droits indivis avec Monsieur et Madame FLOQUET sur la moitié de la parcelle n° 400 d'une superficie de 04a 02 ca (l'ensemble des parcelles n° 397, 399 et 400 étant classées en zone Uda du PLU, zone d'habitat à dominante pavillonnaire), étant précisé par ailleurs qu'il existe de fait une servitude de passage sur fond privé sur la parcelle cadastrée section CI n° 428 propriété des consorts PASQUIER en tant que chemin d'accès au camping de Bellon à l'état d'enclave, actuellement cadastrée section CI n°462 après division parcellaire, l'ensemble sis, 115 Route de Bellon à Vierzon (18100), constituant une superficie de camping de 1 ha 79 a 08 ca et de parking de 23 a 06 ca, soit une superficie totale de 2 ha 02 a 14 ca,
- de procéder à la désaffectation matérielle du camping de Vierzon dit « de Bellon », en termes d'équipement et de personnel, dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace »,
- d'autoriser le Président à signer tout acte consécutif à cette désaffectation,
- d'informer la Commune de Vierzon de cette désaffectation.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/196 PARCELLES D'ASSISE DU CAMPING DE VIERZON DIT « DE BELLON » ET DE SON PARKING, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100) – CONSTAT DE DESAFFECTATION ET D'ABSENCE D'EXPLOITATION

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de constater la désaffectation effective du camping de Vierzon dit « de Bellon », de ses équipements et de son personnel, et son absence d'exploitation dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace » pour ses parcelles d'assise respectivement cadastrées en section CI n° 133 d'une superficie de 85 a 83 ca, n° 395 d'une superficie de 42 a 17 ca, et n° 407 d'une superficie de 51 a 08 ca (toutes classées en zone Nr du PLU, zone naturelle soumise au risque « inondation » et également en zone A1/A2 du PPRI pour la parcelle n° 407) pour l'emplacement du camping, auxquelles s'ajoutent les parcelles n° 397 d'une superficie de 17 a 83 ca et n° 399 d'une superficie de 1 a 21 ca pour son parking, ainsi que des droits indivis avec Monsieur et Madame FLOQUET sur la moitié de la parcelle n° 400 d'une superficie de 04a 02 ca (l'ensemble des parcelles n° 397, 399 et 400 étant classées en zone Uda du PLU, zone d'habitat à dominante pavillonnaire), étant précisé par ailleurs qu'il existe de fait une servitude de passage sur fond privé sur la parcelle cadastrée section CI n° 428 propriété des consorts PASQUIER en tant que chemin d'accès au camping de Bellon à l'état d'enclave, actuellement cadastrée section CI n°462 après division parcellaire, l'ensemble sis, 115 Route de Bellon à Vierzon (18100), constituant une superficie de camping de 1 ha 79 a 08 ca et de parking de 23 a 06 ca, soit une superficie totale de 2 ha 02 a 14 ca,
- d'informer la Commune de Vierzon de ce constat de désaffectation effective du camping de Vierzon dit « de Bellon », de ses équipements et de son personnel, et dès lors, de son absence d'exploitation dans le cadre de la compétence communautaire d'« aménagement de l'espace ».

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/197 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « CIBELE » (PRODUCTEUR DE LENTILLES VERTES DU BERRY) DANS LE CADRE DU SALON DU MADE IN FRANCE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon au Salon du Made In France à Paris du 10 au 12 novembre prochains,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL CIBELE, dans le cadre de cet événement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL CIBELE, d'un montant de 1 030 € HT pour toute la durée du salon,

- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/198 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « T COMPANY » (FABRICATION ARTISANALE DE THES ET INFUSIONS) DANS LE CADRE DU SALON DU MADE IN FRANCE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon au Salon du Made In France à Paris du 10 au 12 novembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL T COMPANY, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL T COMPANY, d'un montant de 1 030 € HT pour toute la durée du salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/199 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L'EUURL « MIEL DE BRENNE » (PRODUCTEUR DE MIEL) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon au Salon de la Gastronomie et des Vins à Orléans du 23 au 26 novembre prochains,

- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et l'EURL Miel de Brenne, dans le cadre de cet événement,
- d'approuver le montant de la participation de l'EURL Miel de Brenne, d'un montant de 150 € HT pour toute la durée du salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/200 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L'ENTREPRISE « LES GOURMANDES BIO » (PRODUCTEUR DE PATES BIOLOGIQUES) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon au Salon de la Gastronomie et des Vins à Orléans du 23 au 26 novembre prochains,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et l'entreprise Les Gourmandes Bio, dans le cadre de cet événement,
- d'approuver le montant de la participation de l'entreprise Les Gourmandes Bio, d'un montant de 150 € HT pour toute la durée du salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/201 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « CIBELE » (PRODUCTEUR DE LENTILLES VERTES DU BERRY) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon au Salon de la Gastronomie et des Vins à Orléans du 23 au 26 novembre prochains,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL CIBELE, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL CIBELE, d'un montant de 150 € HT pour toute la durée du salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/202 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL «AS MOULIN DE PESSELIERES » (PRODUCTEUR D'HUILE) DANS LE CADRE DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS D'ORLEANS A ORLEANS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon au Salon de la Gastronomie et des Vins à Orléans du 23 au 26 novembre prochains,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL AS Moulin de Pesselières, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL AS Moulin de Pesselières, d'un montant de 150 € HT pour toute la durée du salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/203 ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES» AU TITRE DE SON FONCTIONNEMENT 2018.

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer une subvention complémentaire à hauteur de 1 500,00 € à l'association « Musique et Arts Plastiques » afin d'aider l'association à faire face à ses dépenses,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2018

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/204 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE GRAÇAY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le bilan de la mise à disposition du public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graçay.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/205 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE GRAÇAY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Graçay, telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, et en mairie de Graçay pendant la durée d'un mois ainsi que d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le dossier du PLU sera tenu à la disposition du public pour consultation au service urbanisme communautaire situé en mairie de Vierzon, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission complète au représentant de l'Etat et après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/206 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : RENOUELEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGER (CTMU) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Contrat Territorial pour le Mobilier Usager (CTMU) proposé par l'éco-organisme Eco-Mobilier pour la période 2018-2023,
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Territorial pour le Mobilier Usager (CTMU) avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023, ainsi que tous les actes nécessaires y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire au budget les recettes afférentes à ce contrat.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/207 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : TARIFS DES REDEVANCES POUR LES CONTROLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer les tarifs suivants :

Prestations de contrôles obligatoires	Tarifs redevance
Contrôle diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière	90,00 €
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve / réhabilitée	140,00 €
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve / réhabilitée - 2 ^{ème} visite	36,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve / réhabilitée	90,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve / réhabilitée - 2 ^{ème} visite	36,00 €

Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (contrôle périodique)	90,00 €
Frais pour un déplacement en cas d'absence du pétitionnaire au rendez-vous fixé	30,00 €

- d'imputer les recettes au budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/208 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL (S.I.A.V.A.A.) – MODIFICATION DES STATUTS SUITE A L'INTEGRATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,
- de notifier la présente décision au Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/209 CONSTAT D'ABSENCE D'EXPLOITATION PARTIELLE DES PARCELLES CADASTREES AL N°254 ET AL N°482, PARTIES PROVISoireMENT DENOMMEES AL N°254 B ET AL N°482 D, ISSUES DE LA DIVISION PARCELLAIRE EN COURS.

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de constater et valider, l'absence d'exploitation des parcelles provisoirement dénommées section AL n° 254 b, d'une contenance de 42 a 49 ca (selon la demande en cours de modification du parcellaire cadastral établie par le géomètre Cabinet Denis BODENEZ) et AL n° 482 d, d'une contenance de 87a 88 ca (selon la demande en cours de modification du parcellaire cadastral établie par le géomètre Cabinet Denis BODENEZ), toutes deux situées au lieudit Le Carroir aux Ajoncs, et elles-mêmes issues de la division partielle en cours des parcelles respectivement cadastrées section AL n°254 et AL n°482, et ce, préalablement à leur désaffectation par la Commune de Vierzon, en vue d'une cession,
- d'approuver l'annexe modificative au procès-verbal de transfert et de mise à disposition de la déchetterie sise route du petit râteau à VIERZON (18100),

- d'autoriser le Président à signer ladite annexe modificative au procès-verbal.

Fait à Vierzon, le 03 octobre 2018

Le Président,



François DUMON

